



Puis je faire envoyer par votre intermédiaire une mise en demeure dans un restaurant ?

Rubrique : questions-réponses - Date : mercredi 18 avril 2007

Puis je faire envoyer par votre intermédiaire une mise en demeure dans un restaurant ou lorsque nous avons demandé le coin fumeur il nous a été répondu avec mépris qu'ici tout était fumeur -nous faisant comprendre que c'était à prendre ou à laisser. Il est vrai que cela se passait à Cannes lors d'un séminaire et que les restaurants étaient bondés-
-merci de votre réponse

Réponse :

Oui, pour cela, il suffit que vous suiviez les indications qui vous seront données en 6 étapes par l'outil de **mise en demeure**.